



## Procès-verbal du Comité Exécutif

---

Réunion du : **Jeudi 13 mars 2025**

À : **09h30 - FFF**

---

Présidence : M. Philippe DIALLO

---

Présents : MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU (*en visioconférence*), Sabine BONNIN, Elodie CROCQ, Pascale EVAÏN, Nicole ISAC, Véronique LAINE (*en visioconférence*), Elisabeth LOISEL, Charlotte LORGERE, Virginie MOLHO, Joëlle MONLOUIS et Aline RIERA (*en visioconférence*)

MM. Jean-Michel AULAS, Pierric BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, Jean-François CHAPPELLIER, Claude DELFORGE (*en visioconférence*), Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Jean-Claude LEFRANC, Baptiste MALHERBE et Pascal PARENT

---

Excusés : MME. Hélène SCHRUB

M. Vincent LABRUNE

---

Assistent à la séance : MM. Jean-François VILOTTE, Thomas CAYOL, Hubert FOURNIER, Antony GAUTIER, Laurent GEORGES, Martin GUIVARC'H, Erwan LE PREVOST et Jérôme MILLAGOU

---

### I. Approbation des procès-verbaux

#### 1) Procès-verbaux du Comité Exécutif des 13 et 25 février 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de ses réunions du 13 et du 25 février 2025.

#### 2) Procès-verbal du CCPF du 5 mars 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du CCPF du 5 mars 2025.

### II. Informations du Président

#### 1) Résultats des Sélections nationales – Calendrier international

Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1).

Marc KELLER fait état des deux rencontres à venir de l'Équipe de France Espoirs, dont la réception de l'Angleterre à Lorient. Plus de 12 000 places ont déjà été vendues pour ce match, faisant figure de test avant l'UEFA Euro U21 qui se tiendra au mois de juin.

A cet égard, il alerte que certains joueurs pourraient ne pas participer à la compétition en raison de la participation de leur club à la nouvelle Coupe du monde des clubs de la FIFA. Cette situation appuie une nouvelle fois le constat de surcharge des calendriers, confirmé par Hubert FOURNIER qui explique que ce



scénario se produit régulièrement pour les sélections U17 et U19 disputant des compétitions internationales en dehors des dates FIFA.

La sélection nationale U17 féminine s'est justement qualifiée pour l'UEFA Euro U17, qui aura lieu aux Îles Féroé en mai prochain. Quant à elle, l'Equipe de France féminine futsal s'apprête à disputer un Tour Elite qualificatif pour la première Coupe du monde de la discipline, organisée aux Philippines en novembre.

Enfin, Jean-Michel AULAS revient sur les deux victoires de l'Equipe de France féminine et se projette sur les deux déplacements à venir, en Suisse puis en Norvège. Ces deux rencontres seront déterminantes pour la suite de la Ligue des Nations féminine.

## 2) Retour sur la réunion des acteurs du football professionnel du lundi 3 mars

Philippe DIALLO évoque la situation délicate du football professionnel français, l'ayant amené à réunir l'ensemble des parties prenantes à la FFF, le lundi 3 mars dernier.

L'objectif de cette réunion était de trouver des pistes de rebond face aux difficultés financières du secteur professionnel. Un premier pas a donc été franchi en réunissant l'ensemble des acteurs au service d'une réflexion commune et globale.

Sur le fond, trois groupes de travail vont être mis en œuvre pour traiter les enjeux majeurs du football français :

- Gouvernance (piloté par Marc KELLER)
- Modèle économique du football et de ses clubs (mené par Ivan GAZIDIS et Damien COMOLLI)
- Contrôle financier (sous la coordination de Baptiste MALHERBE)

Si certains clubs ont souhaité mener dans un premier temps les discussions au sein du seul collège de Ligue 1, l'échéancier fixé par la FFF devra être respecté en lien avec le calendrier de la PPL.

Une nouvelle réunion plénière sera convoquée au terme du processus par Philippe DIALLO pour étudier les propositions élaborées par les groupes de travail. En l'absence de solutions consensuelles, la FFF proposera un certain nombre d'orientations qu'elle estime judicieuses au vu de l'urgence de la situation. Plusieurs mesures devront avoir un prolongement législatif afin de modifier certaines dispositions du Code du sport.

En parallèle, Philippe DIALLO recevra les familles du football, réunies au sein de l'Union des Acteurs du Football (UAF), pour solliciter leur contribution dans cette réflexion.

## 3) Désignation d'un(e) Comité Exécutif au comité de sélection d'un(e) Directeur(rice) de la Communication

En vue du recrutement d'un(e) Directeur(rice) de la Communication, Jean-Michel AULAS, Cédric BETTREMIEUX et Joëlle MONLOUIS intégreront le comité de sélection aux côtés du Président de la FFF, du Directeur Général et du Directeur des Ressources Humaines.



### III. Désignations

#### 1) Comité stratégique emploi-formation

Le Comité Exécutif approuve les nominations suivantes au sein du Comité stratégique emploi-formation :

- Vice-Président (en tant que gérant de l'IEFF) : Didier ESOR
- Représentant du BELFA : Philippe LE YONDRE
- Représentant du Collège des autres acteurs du football : Antoine EMMANUELLI
- Représentant de la Commission Fédérale des Arbitres : Didier VALSAQUE
- Représentant du Collège des Présidents de Ligue : Daniel FONTENIAUD
- Représentant du Collège des Présidents de District : Joël MALIN
- Responsable Formation : Laurent CHATREFOUX

#### 2) Représentants de l'UNECATEF au sein des commissions fédérales

Le Comité Exécutif valide les nominations suivantes, présentées par l'UNECATEF, dans les commissions fédérales relevant de sa compétence :

- Commission fédérale des éducateurs et entraîneurs de football
  - o Comité de pilotage : Bertrand REUZEAU
  - o Section Statut : Emmanuel TREGOAT
  - o Section Equivalences : Richard DEZIRE
  - o Section Emploi-Formation :
    - Bertrand REUZEAU
    - François BLAQUART
- Commission fédérale de formation du joueur d'élite : Pascal GASTIEN
- Commission fédérale du calendrier : Laurent PEYRELADE

Conformément à la décision prise par le Comité Exécutif du 16 janvier, ces membres sont nommés jusqu'à la fin de saison sportive, les commissions seront alors intégralement renouvelées.

#### 3) Cheffe de délégation de la sélection nationale U19 féminine

Le Comité Exécutif approuve la désignation de Marielle BRETON en tant que cheffe de délégation de la sélection nationale U19 féminine.

#### 4) Conseil national d'éthique et de déontologie

Sur proposition du Conseil d'administration de la LFP, le Comité Exécutif approuve la nomination de José DIAS au sein du Conseil national d'éthique et de déontologie.

#### 5) Commission fédérale des agents sportifs

Le Comité Exécutif approuve les désignations suivantes au sein de la Commission fédérale des agents sportifs :

- Président : Franck LAGARDE
- Personnalités qualifiées : Edward REAY-JONES et Florence BARO
- Représentants LFP : Stéphane BOTTINEAU (titulaire) et Quentin CARRIERE (suppléant)
- Représentants des clubs : Grégory DURAND (titulaire) et Benjamin ARNAUD (suppléant)



- Représentants des agents : Stéphane CANARD (titulaire) et Bruno SATIN (suppléant)
- Représentant des entraîneurs : Pascal GASTIEN
- Représentants des joueurs : Laurent PIONNIER (titulaire) et Laurene TRESFIELD (suppléante)
- Représentant de la DTN : Ayoub EL AMRANI
- Représentants du CNOSF : Jean-Pierre KARAQUILLO (titulaire) et Julia PELISSIER (suppléante)
- Délégué aux agents : Thomas CAYOL

#### **IV. Affaires juridiques**

##### 1) Propositions de conciliation – LES SABLES VENDEE et ASM BELFORTAINE

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance des propositions de conciliation faites en l'espèce,

Les accepte.

#### **V. Affaires sportives**

##### 1) Adoption du calendrier des compétitions masculines 2025/2026

En tant que Président de la Commission fédérale du calendrier, Pascal PARENT présente le projet de calendrier général des compétitions masculines pour la saison 2025/2026.

Par rapport à la saison 2024/2025, la différence majeure porte sur le retour des 16es de finale de Coupe de France le week-end, conformément aux engagements pris par le Comité Exécutif dès le 15 décembre 2023. Ils auront lieu les 10 et 11 janvier 2026, les 32es de finale étant maintenus au dernier week-end précédant la trêve hivernale (20 et 21 décembre 2025). Cette décision facilitera la participation de clubs amateurs à ce niveau de compétition.

La saison des compétitions nationales se terminera par la finale de Coupe de France, prévue le samedi 23 mai 2026. L'intersaison suivante sera, elle, marquée par la Coupe du monde de la FIFA.

Il est remarqué que le calendrier, particulièrement dense, n'offre que très peu de possibilités de repli pour les différentes compétitions nationales.

Le Comité Exécutif approuve le calendrier général des compétitions masculines pour la saison 2025/2026 (annexe 2).

##### 2) Nombre de clubs qualifiés au 7<sup>e</sup> tour de la Coupe de France 2025/2026

Alexandre GOUGNARD, représentant du Comité Exécutif au sein de la Commission fédérale de la Coupe de France, présente le projet de répartition par Ligue du nombre de clubs qualifiés au 7<sup>e</sup> tour de l'édition 2025/2026 de la Coupe de France.

Le Comité Exécutif approuve cette répartition pour la saison 2025-2026 (annexe 3), qui prévoit un total inchangé de 155 clubs invités à participer au 7<sup>e</sup> tour.

##### 3) Méthodologie de l'appel d'offres « Stades » de la saison 2025/2025

Laurent GEORGES présente au Comité Exécutif la procédure de consultation relative à l'organisation de 22 rencontres internationales et d'un tournoi. Dans le détail, l'appel à candidatures concerne :



- Equipe de France masculine A : 5 rencontres internationales
- Equipe de France féminine A : 5 rencontres internationales
- Equipe de France Espoirs : 6 rencontres internationales
- Equipe de France Futsal : 4 rencontres internationales et 1 tournoi
- Coupe de France : 2 finales (masculine et féminine)

Le Comité Exécutif approuve l'ouverture de la consultation selon les modalités présentées. Celle-ci sera lancée ce jour auprès des propriétaires/exploitants d'installations sportives, en y associant pour information les présidents des clubs utilisant ces équipements ainsi que les Ligues concernées.

Comme il est d'usage, les candidats disposeront d'un mois pour y répondre afin que les matches soient officiellement attribués par le Comité Exécutif lors de sa réunion du 12 mai 2025.

## **VI. Affaires administratives**

### **1) Réforme du statut des observateurs d'arbitres**

Antony GAUTIER présente une proposition de réforme du statut des observateurs d'arbitres, faisant suite aux recommandations du rapport de Dominique LAURENT. Elle s'inscrit également dans une logique de modernisation et d'optimisation des performances arbitrales, encouragée par le Président Philippe DIALLO et le Comité Exécutif.

La réforme proposée consiste à mettre en place un système de formation continue pour les observateurs, centré sur 4 volets : technique d'arbitrage, reporting, didactique et éthique.

Par ailleurs, les observateurs seront indemnisés pour leur mission, selon un statut social basé sur celui des arbitres. Le niveau d'indemnisation sera fonction du niveau de compétition et du type de mission, une distinction étant établie entre les observateurs d'arbitres centraux et les observateurs spécifiques, focalisés sur les arbitres assistants. A l'indemnité prévue par le barème s'ajoutera le remboursement des frais réels de déplacement déclarés par les observateurs.

Pascal PARENT souligne que l'harmonisation du statut social des observateurs avec celui des arbitres est bien perçue par les Ligues et Districts, et que le nouveau barème est aligné avec les indemnités pratiquées par nos voisins européens.

Le Comité Exécutif approuve cette réforme du statut des observateurs d'arbitres. Philippe DIALLO se félicite que l'ensemble des recommandations du rapport de Dominique LAURENT ait été pris en compte, permettant d'aboutir à une réforme globale et utile de l'arbitrage français.

La direction de l'Arbitrage informera les anciens arbitres et observateurs, afin d'ouvrir un appel à candidatures pour des tests de présélection au mois de juin et une mise en œuvre dès le début de la saison 2025-2026. Un point d'information sera également effectué lors de la prochaine réunion du comité de liaison avec les représentants du football professionnel, début avril.

### **2) Point sur l'appel à projets destiné aux clubs de D3 féminine**

Lors de sa réunion du 16 janvier 2025, le Comité Exécutif avait approuvé le versement d'une aide de 5 000€ à l'ensemble des clubs de D3 féminine ayant répondu à l'appel à projets lancé en début de saison, à l'exception du club d'ALBI MARSSAC dont le dossier restait incomplet.

Ce dernier ayant transmis les éléments nécessaires, le Comité Exécutif valide le versement de l'aide au club d'ALBI MARSSAC.



### 3) Programme FIFA Forward 3.0 – Projets spécifiques

Le Comité Exécutif approuve les amendements suivants au Contrat d'objectifs lié au programme FIFA Forward :

- Suppression des objectifs 2, 3 et 4
- Ajout d'un objectif visant à « Accompagner le développement et la structuration du football amateur au travers du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) via les dispositifs Emploi et Equipement ».

En outre, le Comité Exécutif approuve les projets suivants :

- Projet Fonds d'aide au Football amateur – Dispositifs Emploi et Equipement – 3 438 973 € ;
- Projet de rénovation d'un terrain au Centre National du Football – 434 329 €.

### 4) Transfert du siège du District des Vosges

Véronique LAINE présente le projet soumis par le District des Vosges, en vue du transfert de son siège administratif.

En l'état et afin de disposer de pièces complémentaires pour appuyer sa décision, le Comité Exécutif décide de différer l'analyse du dossier. Celui-ci sera donc présenté de nouveau lors d'une prochaine réunion du Comité Exécutif, une fois les éléments nécessaires transmis par le District des Vosges.

### 5) Outre-mer

#### A. Avance de fonds à la Ligue de la Réunion

Pascal PARENT présente un état des lieux de la situation des ligues de l'Océan Indien (Mayotte et Réunion), ayant toutes deux subi des cyclones dévastateurs dans les dernières semaines.

A la demande de la Ligue de la Réunion, le Comité Exécutif approuve le versement d'une première aide de 30 000€ pour répondre aux premiers besoins d'urgence et affirmer son soutien en cette période difficile.

Dans le prolongement, la Ligue de la Réunion est invitée à constituer un dossier précisant l'ensemble des dégâts et des besoins de reconstruction afin de construire un dossier de subvention pouvant être porté par la FFF devant la FIFA et l'UEFA.

#### B. Prise en charge d'une assurance complémentaire pour les joueurs de la sélection de Martinique

Conformément aux recommandations du rapport Thiriez, le Comité Exécutif approuve la prise en charge des coûts de souscription d'une assurance complémentaire pour les joueurs retenus avec la sélection martiniquaise lors de ses prochaines échéances internationales. Un versement sera effectué à la Ligue de Martinique sur la base des frais engagés, estimés pour l'heure à 7 000€.

Par ailleurs, le Président de la FFF échangera prochainement avec la Ligue de Guadeloupe au sujet de la situation financière de cette dernière.



6) Renouvellement de la convention FFF-ANS relative au financement de terrains de Foot5 et de futsal

Le Comité Exécutif approuve la reconduction de la convention avec l'Agence Nationale du Sport relative à au financement de terrains de Foot5 et de Futsal, celle-ci ayant déjà contribué à la construction de 200 terrains de proximité entre 2022 et 2024.

La FFF contribuera à hauteur de 1,7M€ pour l'année 2025.

**VII. Président de la Ligue du Football Amateur**

1) Communication

Claude DELFORGE, Président de la Ligue du Football Amateur, informe le Comité Exécutif de la mise en place de 2 groupes de travail conjoints avec la Direction Technique Nationale, l'un portant sur les équipes techniques régionales et l'autre sur l'encadrement des équipes de football-animation.

Par ailleurs, un point d'étape a été effectué avec les Districts expérimentant l'utilisation de caméras embarquées pour assurer la sécurité des arbitres. Philippe DIALLO réaffirme l'importance de ce test, élargi à 25 Districts, pour répondre à l'enjeu majeur de protection et de valorisation du corps arbitral. Les échanges avec la CNIL se poursuivent pour un encadrement réglementaire de l'utilisation de ces caméras.

**VIII. Questions diverses**

1) Arbitrage

Jean-Claude LEFRANC remercie le Président et le Comité Exécutif du soutien apporté à la famille de l'arbitrage après les récents événements survenus dans le monde professionnel. Il est important que ce dernier donne une image exemplaire pour rayonner auprès du football amateur.

La question du barème disciplinaire relatif aux cas de violence physique envers le corps arbitral est évoquée. L'insécurité étant la première cause de démission des arbitres, M. LEFRANC juge indispensable de renforcer ce barème en ajoutant des sanctions collectives (retrait de points) dans le barème disciplinaire de la FFF.

Jean-François VILOTTE indique que la direction Juridique travaille actuellement, à la demande du Président Philippe DIALLO, sur une proposition en ce sens.

En complément, le Président de la FFF a écrit au Garde des Sceaux pour l'alerter sur la nécessité de renforcer la protection des arbitres par une réponse pénale adaptée. Dans le même temps, le cabinet du ministère de l'Intérieur a été alerté sur les menaces et agressions ciblant les arbitres professionnels jusqu'à leur domicile. Philippe DIALLO a ainsi proposé la mise en place d'un dispositif de partage d'informations autour de matches sensibles pouvant aboutir à la mise en œuvre de mesures de surveillance par les forces de police ou de gendarmerie.

2) Programme Educatif Fédéral

Suite à une question de Pascale EVAÏN, il est indiqué qu'une célébration des 10 ans du Programme Educatif Fédéral est en cours de préparation par le BELFA.



**Les prochaines réunions du Comité Exécutif auront lieu :**

- **Le jeudi 17 avril à 9h00**
- **Le lundi 12 mai à 14h00**
- **Le vendredi 13 juin à 16h00**